

CONDITIONS de VENTE du CREDIT MUNICIPAL

Conditions particulières :

- Paiement au comptant
- Frais en sus de chaque enchère 16%
- Frais de poinçonnage : Argent 3 € l'article
Or et Platine (Tous les alliages) 0,80€ le gramme
Maximum 8 € par article.

Exposition publique :

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation un fois l'adjudication prononcée.

En cas de paiement par chèque, la livraison des articles pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Les poids, contenances, matières sont précisés d'une manière indicative et ne sauraient entraîner ni la responsabilité du Crédit Municipal, ni celle de l'officier vendeur.

L'ordre numérique des lots sera respecté pour le passage des lots.

Renseignements et ordres d'achat :

Monsieur Jean-Philippe BEAUVOIR ou Monsieur Philippe JACQUIER au 03 80 77 54 50.

Avertissement :

En conformité avec la réglementation du Crédit Municipal, certains objets peuvent être retirés de la vente sans préavis. Seuls seront proposés les dépôts en vente requise et ceux qui n'auront pas été dégagés ou prolongés à la date de la vente.